

45ème congrès national de la FNPP - 04 au 07 mai 2018

Roquebrune sur Argens - Les Issambres (83)

Synthèse de la commission Sécurité

Responsable

ALLIN Patrice (APSBM St Brévin 44)

Participants

CHAUVET Guy AMP (la Tranche sur Mer 85)

CURE Jean Pierre (SNPB Port de Bouc 13)

DENIAU Michel (APLP la Plaine sur Mer 44)

DONAT Thierry (APPSG Aigues-Mortes 30)

FRANCOIS André (APP Cotentin Cherbourg 50)

GEFFRAY Pierre (APPPP Kerlouan 29)

MICHEL Denis (PPSL Port Saint Louis du Rhône 13)

MOLLON Gilbert (PPSL Port Saint Louis du Rhône 13)

NOVION Rémi (APPA Anglet 64)

PHILIPPE Louis (SNPB Port de Bouc 13)

RICHARD Serge (APVP Douarnenez 29)

RICHARD Denis (ABPP Bretteville sur Ay 50)

SERVILLA Alain (PPSL Port Saint Louis du Rhône 13)

SIQUOT Michel (Lion sur Mer 14)

Elimination des engins pyrotechniques

Les vendeurs sont tenus de les reprendre (un pour un), nous déplorons le surcoût prohibitif de ce service. Face au manque d'évolution sur le sujet et vu le problème du stock d'engins périmés existant chez les plaisanciers, nous demandons une solution de reprise de ces engins **et nous préconisons l'allongement de leur durée de validité.**

Par soucis d'une meilleure efficacité en cas de sinistre, nous souhaiterions une harmonisation des systèmes de mise à feu, **demande restée sans suite à ce jour.**

Nous espérons que des évolutions techniques permettront de remplacer définitivement les feux à main, par exemple par des feux à LED

Modifications de la D 240

Nous espérons que la proposition suivante finira par être retenue pour les bateaux sur ancre flottante : nous demandons l'obligation d'utiliser le pavillon D ou le pavillon M pour assurer la signalisation du bateau difficilement manœuvrant afin d'assurer sa sécurité (ancre flottante)

Météo en boucle

Partout où elle existe, elle donne satisfaction aux usagers. Nous attendons donc toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes françaises.

Taxe de francisation :

Nous continuons de demander l'exonération de taxe de francisation ; la Commission s'insurge contre le fait que cette taxe soit actuellement reversée intégralement au Conservatoire du littoral. Nous proposons que 20% de cette somme soit reversée à la SNSM, organisme ayant un rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer.

Permis Bateau

La Commission déplore le manque de sérieux de certains organismes de formation au permis, ce qui peut impliquer à terme des problèmes de sécurité dans l'utilisation des bateaux à moteur.

Limites du permis côtier

La Commission souhaite une négociation, dans le cadre du Conseil Supérieur, sur un élargissement à 12 milles des possibilités de navigation offertes par le permis côtier. Nous sommes prêts à discuter avec les autorités des conditions de mise en place de cette mesure.

Réglementation

Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis, sous la responsabilité du chef de bord.

Nous souhaiterions que le nettoyage des filets puisse se faire **sur l'estran** pour des raisons de sécurité.

Pour des raisons de sécurité, la commission demande que deux pêcheurs puissent, ensemble, sur le même bateau, relever leur filet respectif.

Demande d'analyses et statistiques officielles et fiables sur l'accidentologie en mer ainsi que l'évaluation des coûts afférents aux opérations de sauvetage en provenance de tous les acteurs.

On ne peut pas prendre de **décision** sans indicateurs.

Marque des Plongeurs

Nous réitérons notre demande auprès des fédérations de plongeurs pour améliorer la visibilité de la « marque plongeur ». **Des campagnes d'informations élargies devraient être mises en place par les organismes concernés (fédérations, associations, administration).**

VHF

Nous conseillons vivement à nos adhérents d'équiper leur bateau, la VHF est un outil, de sécurité et de solidarité même si aujourd'hui le Téléphone portable a prouvé, **dans certains cas**, son efficacité en matière de dispositif complémentaire d'alerte notamment par l'appel du 196.

Rééditer dans Pêche Plaisance une fiche d'utilisation succincte de l'utilisation de la VHF ASN.

Campagne nationale sur les gilets et le VFI

Nous demandons à prolonger et à renforcer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du VFI ou du gilet, **particulièrement dans les annexes.**

Partenariat SNSM

Au sein de toutes les associations, faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et demander que les cotisations soient versées directement à la station locale. Nous incitons les associations ainsi que leurs adhérents à contribuer par leurs dons à la bonne marche de leur station.

45^{ème} CONGRES DE LA FNPP

Les Issambres-Roquebrune (83) du 4 au 7 mai 2018

Synthèse de la Commission Environnement

Responsable : Dominique VIARD (CR 59/62 - Calais)

Participants :

Jacques Bellee (Bretteville/Ay 50)

Joël Malle (CPAG Granville 50)

Bernard Corbet (APP Cotentin 50)

Marcel Danis (APNR Ile de Ré 17)

Jacques Andrieu (APPP Valras-Plage 34)

Serge Tallec (APAB Riec/Belon 29)

Jean-Luc Naudet (Carnon plage 30)

Etat des lieux (non exhaustif...)

Les mers et océans connaissent actuellement des problèmes environnementaux dont l'ampleur et la diversité ne cessent de s'étendre.

Pour l'essentiel d'origines humaines, les causes de perturbations environnementales sont les pollutions, les changements climatiques, les pratiques de la pêche industrielle et commerciale, l'explosion du commerce maritime international, et, à la marge, les diverses pratiques de plaisance.

Les pollutions :

Toutes les pollutions sont liées à l'activité humaine, 80% étant d'origine terrestre et sont le plus souvent chimiques ou biologiques. Leur gravité augmente sans cesse ; il est de plus en plus souvent recommandé, aux femmes enceintes en particulier, de limiter la consommation de certains produits de la mer qui concentrent les polluants.

Matières plastiques, métaux lourds, produits chimiques industriels et ménagers, pétrole et produits pétroliers, médicaments et produits cosmétiques, anciennes munitions (y compris chimiques) produits phytosanitaires, insecticides et déchets radioactifs finissent à la mer. Aux polluants déjà cités, il faut ajouter les microfibres que les stations d'épuration n'arrêtent pas et qui migrent dans la chaîne alimentaire, les microplastiques suite à dégradation des déchets, ainsi que les nanoparticules dont on connaît mal encore les dangers, mais dont on sait qu'elles ont la faculté d'infiltrer à terme, les cellules humaines.

Les changements climatiques :

Ils affectent également les espaces marins. De la mort des coraux aux déplacements de certaines espèces, les constats se multiplient sans qu'on puisse aujourd'hui en prévoir les évolutions ni leur ampleur futures.

Les pratiques de la pêche industrielle et commerciale :

La demande croissante conduit à une surexploitation des ressources. Certaines espèces autrefois considérées inépuisables sont aujourd'hui en grande difficulté. La pisciculture, présentée comme la solution palliative à la surpêche conduit cependant à une pêche minière intensive et au rejet croissant de produits polluants divers. Les pratiques conchylicoles sont aussi causes de perturbations ; installations de nouvelles exploitations et, à l'inverse, abandon d'installations anciennes et abandon volontaires de matériaux. Des tentatives hasardeuses, à l'image du crabe royal, se traduisent par des désordres biologiques.

Le commerce maritime :

Le trafic maritime engendre la consommation de plus en plus grande de carburants qui, quoique respectant les normes, n'en sont pas moins de mauvaise qualité et très polluants. Par ailleurs il est aujourd'hui montré que ce trafic est à l'origine de la migration d'espèces végétales et animales qui deviennent invasives.

Les besoins énergétiques alternatifs :

Le recours aux énergies fossiles va inévitablement décroître et parallèlement s'accompagner de façon croissante au recours à des technologies réputées propres. Les espaces marins sont potentiellement prometteurs en possibilités et font l'objet de projets invasifs divers très controversés : parcs éoliens ancrés et flottants et hydroliens sous-marins et de surface et autres centrales calorifiques, dont l'impact n'est pas connu.

La plaisance et les pêches récréatives :

De la pêche à pied occasionnelle à la pratique assidue de la voile, les diverses activités impactent faiblement espèces et milieux ; le prélèvement reste modeste -2% environ du prélèvement global. Les moteurs, l'utilisation de produits anti-salissures, les rejets divers en mer, les mouillages forains, la déconstruction des vieilles coques en résine, l'utilisation de produits nettoyants sont à ne pas négliger.

Enfin, on oublie que la mer est un bien commun à toute l'humanité ; n'y voir qu'un gisement de matières premières, d'énergies, d'activités industrielles et commerciales potentielles, n'est pas en garantir l'avenir.

Confrontés à cette liste, non exhaustive de questions environnementales, les plaisanciers et les pêcheurs récréatifs agissent ; ils sont :

*Lanceurs d'alerte pertinents et crédibles,
Parties prenantes de science participative,
Force de proposition dans diverses structures de concertation,
Formateurs et vulgarisateurs en matière de bonnes pratiques,
Fédérateurs des structures et acteurs.*

Exemples concrets et pistes d'actions :

La commission propose : la création d'un fonds documentaire Environnement

Objectifs :

- Collecter et thésauriser des informations (base de données)
- Faciliter la divulgation des connaissances ...
- Créer une bourse échange d'expériences.

Conditions de la mise en œuvre de ce fonds documentaire :

Identifier un correspondant environnement par CD ou CR, seul chargé d'alimenter la base de données « alimentation »

Permettre la consultation « ouverte » de ces données qui doivent être accessibles à tous, leur modification étant cependant interdite aux personnes non autorisées.

Définition d'un thème pilote renouvelé chaque année dans l'idéal (exemple : actions de sensibilisation dans les collèges). Ce thème, arrêté à l'échelon national, donnerait lieu à des actions concrètes, et aurait de surcroît une dimension communication bénéfique pour la FNPP.

-

45^{ème} CONGRES DE LA FNPP

Les Issambres-Roquebrune (83) du 4 au 7 mai 2018

Synthèse de la Commission Environnement

Responsable : Dominique VIARD (CR 59/62 - Calais)

Participants :

Jacques Bellee (Bretteville/Ay 50)

Joël Malle (CPAG Granville 50)

Bernard Corbet (APP Cotentin 50)

Marcel Danis (APNR Ile de Ré 17)

Jacques Andrieu (APPP Valras-Plage 34)

Serge Tallec (APAB Riec/Belon 29)

Jean-Luc Naudet (Carnon plage 30)

Etat des lieux (non exhaustif...)

Les mers et océans connaissent actuellement des problèmes environnementaux dont l'ampleur et la diversité ne cessent de s'étendre.

Pour l'essentiel d'origines humaines, les causes de perturbations environnementales sont les pollutions, les changements climatiques, les pratiques de la pêche industrielle et commerciale, l'explosion du commerce maritime international, et, à la marge, les diverses pratiques de plaisance.

Les pollutions :

Toutes les pollutions sont liées à l'activité humaine, 80% étant d'origine terrestre et sont le plus souvent chimiques ou biologiques. Leur gravité augmente sans cesse ; il est de plus en plus souvent recommandé, aux femmes enceintes en particulier, de limiter la consommation de certains produits de la mer qui concentrent les polluants.

Matières plastiques, métaux lourds, produits chimiques industriels et ménagers, pétrole et produits pétroliers, médicaments et produits cosmétiques, anciennes munitions (y compris chimiques) produits phytosanitaires, insecticides et déchets radioactifs finissent à la mer. Aux polluants déjà cités, il faut ajouter les microfibres que les stations d'épuration n'arrêtent pas et qui migrent dans la chaîne alimentaire, les microplastiques suite à dégradation des déchets, ainsi que les nanoparticules dont on connaît mal encore les dangers, mais dont on sait qu'elles ont la faculté d'infiltrer à terme, les cellules humaines.

Les changements climatiques :

Ils affectent également les espaces marins. De la mort des coraux aux déplacements de certaines espèces, les constats se multiplient sans qu'on puisse aujourd'hui en prévoir les évolutions ni leur ampleur futures.

Les pratiques de la pêche industrielle et commerciale :

La demande croissante conduit à une surexploitation des ressources. Certaines espèces autrefois considérées inépuisables sont aujourd'hui en grande difficulté. La pisciculture, présentée comme la solution palliative à la surpêche conduit cependant à une pêche minière intensive et au rejet croissant de produits polluants divers. Les pratiques conchylicoles sont aussi causes de perturbations ; installations de nouvelles exploitations et, à l'inverse, abandon d'installations anciennes et abandon volontaires de matériaux. Des tentatives hasardeuses, à l'image du crabe royal, se traduisent par des désordres biologiques.

Le commerce maritime :

Le trafic maritime engendre la consommation de plus en plus grande de carburants qui, quoique respectant les normes, n'en sont pas moins de mauvaise qualité et très polluants. Par ailleurs il est aujourd'hui montré que ce trafic est à l'origine de la migration d'espèces végétales et animales qui deviennent invasives.

Les besoins énergétiques alternatifs :

Le recours aux énergies fossiles va inévitablement décroître et parallèlement s'accompagner de façon croissante au recours à des technologies réputées propres. Les espaces marins sont potentiellement prometteurs en possibilités et font l'objet de projets invasifs divers très controversés : parcs éoliens ancrés et flottants et hydroliens sous-marins et de surface et autres centrales calorifiques, dont l'impact n'est pas connu.

La plaisance et les pêches récréatives :

De la pêche à pied occasionnelle à la pratique assidue de la voile, les diverses activités impactent faiblement espèces et milieux ; le prélèvement reste modeste -2% environ du prélèvement global. Les moteurs, l'utilisation de produits anti-salissures, les rejets divers en mer, les mouillages forains, la déconstruction des vieilles coques en résine, l'utilisation de produits nettoyants sont à ne pas négliger.

Enfin, on oublie que la mer est un bien commun à toute l'humanité ; n'y voir qu'un gisement de matières premières, d'énergies, d'activités industrielles et commerciales potentielles, n'est pas en garantir l'avenir.

Confrontés à cette liste, non exhaustive de questions environnementales, les plaisanciers et les pêcheurs récréatifs agissent ; ils sont :

*Lanceurs d'alerte pertinents et crédibles,
Parties prenantes de science participative,
Force de proposition dans diverses structures de concertation,
Formateurs et vulgarisateurs en matière de bonnes pratiques,
Fédérateurs des structures et acteurs.*

Exemples concrets et pistes d'actions :

La commission propose : la création d'un fonds documentaire Environnement

Objectifs :

- Collecter et thésauriser des informations (base de données)
- Faciliter la divulgation des connaissances ...
- Créer une bourse échange d'expériences.

Conditions de la mise en œuvre de ce fonds documentaire :

Identifier un correspondant environnement par CD ou CR, seul chargé d'alimenter la base de données « alimentation »

Permettre la consultation « ouverte » de ces données qui doivent être accessibles à tous, leur modification étant cependant interdite aux personnes non autorisées.

Définition d'un thème pilote renouvelé chaque année dans l'idéal (exemple : actions de sensibilisation dans les collèges). Ce thème, arrêté à l'échelon national, donnerait lieu à des actions concrètes, et aurait de surcroît une dimension communication bénéfique pour la FNPP.

-

45ème congrès national de la FNPP - 04 au 07 mai 2018

Roquebrune sur Argens - Les Issambres (83)

Synthèse de la commission pêche à pied

Responsable de la commission : Jean LEPIGOUCHET (CPAG Granville) et CD 50

[remplacé exceptionnellement par Annick Danis (APNR) et CD17]

Ont participé :

Joël AUBERT Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin (50)
Michel JEANNE Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin (50)
Jean-Pierre LECLERE Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin (50)
Claude BOUGAULT Amicale Pêcheurs Plaisanciers et Utilisateurs des Ouvrages Portuaires du Portrieux (22)
Jacqueline BOUGAULT Amicale Pêcheurs Plaisanciers et Utilisateurs des Ouvrages Portuaires du Portrieux (22)
Louis ABNER La Méloine – Plougasnou (29)
Landry METRIAU Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade (44)
Jean Yves CROCHET APLAV – Bouin (85)
Yvon ROBARD APLAV – Bouin (85)

PREAMBULE

La commission souhaite que la mise en place du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance permette aussi la prise en compte des problématiques de la pêche à pied.

Considérant qu'il existe un grand nombre de pêcheurs à pied non adhérents à une association, il est nécessaire de poursuivre le renforcement de l'image de la Fédération par des actions de communication et de sensibilisation relayées par les comités régionaux et départementaux, ainsi que les associations et collectifs adhérents.

La commission rappelle l'importance du respect de la réglementation et notamment concernant le prélèvement qui doit rester en rapport avec la consommation familiale

INFORMATION / EDUCATION DU PECHEUR A PIED

Dans cet esprit,

- La sensibilisation au respect de la réglementation et des bonnes pratiques est **toujours** une priorité :

- L'affichage permanent sur les accès à l'estran par panneaux rappelant les règles de base **reste nécessaire** et doit être poursuivi et encouragé par les associations locales et/ou les comités départementaux auprès des

communes et autres collectivités concernées

- Il faut continuer à diffuser les guides des bonnes pratiques malheureusement principalement dépendant des participations financières des collectivités
- Le pied à coulisse « coquillages et crustacés » de la fédération, est un véritable outil de communication et de sensibilisation du public, indispensable aux bonnes pratiques de pêche à pied. Sa promotion doit en être assurée par l'ensemble des associations auprès des professionnels du tourisme.
- Les actions d'information et de sensibilisation pour une pêche responsable et durable auprès du public, des offices de tourisme, des centres permanents à l'initiation à l'environnement, des campings, des établissements scolaires, des centres de loisir, etc..., démontrent leur efficacité et doivent être poursuivies. **Comme la commission après life, la commission Pêche à Pied préconise la création et l'édition d'un Guide des Bonnes Pratiques Pêche à Pied « Jeunesse ».**
- Il faut **continuer à** développer les contacts avec les médias pour leur apporter des informations nécessaires sur notre loisir, ce qui éviterait les aberrations constatées ici ou là.
- Toutes ces actions **déjà** en cohérence avec le projet d'étude nationale de la pêche à pied de loisir (LIFE+) terminé en 2017 **doivent perdurer.**

Toutefois la commission pense que si la promotion pour des pratiques éco-responsables de la pêche sur l'estran est indispensable, il ne faut pas que son attrait touristique constitue une incitation à une sur fréquentation.

SITUATION GENERALE DE LA PECHE A PIED EN FRANCE

Toujours d'actualité depuis le dernier congrès :

- **Circulation sur l'estran :**

Nous disons STOP aux extensions des concessions conchyliques, la capacité trophique du milieu étant déjà à saturation.

- **Classements sanitaires : pêche en zone non classée**

Il y a différence d'interprétation entre les DML et les ARS au sujet des zones sans classement sanitaire. Dans certains départements, la pêche à pied des coquillages filtreurs est autorisée (Manche, Calvados, ...) alors que dans d'autres elle est interdite (Bretagne, Somme, Pas-de-Calais).

La commission demande que les autorités établissent une note de service à destination des DML pour clarifier la situation et **que les zones non classées restent ouvertes à la pêche de loisir conformément aux dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime.**

- **Réensemencements :**

La commission ne s'y oppose pas à condition que cela profite à tout le monde, professionnels et récréatifs. Toutefois, se pose le problème du financement.

Un comité de suivi **local ou un groupe de travail spécifique** comprenant toutes les parties concernées, doit être constitué.

- **Tailles de la coque et de la palourde japonaise**

La commission salue la pugnacité de la FNPP pour avoir obtenu enfin ! l'alignement des tailles de ces coquillages avec celles des professionnels.

- **plan d'action pour le milieu marin (en application de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin)**

Les jachères sont inscrites dans le programme de mesures du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM), la commission approuve toute mesure permettant de préserver la ressource mais s'inquiète et alerte sur les risques d'effets contreproductifs si une gestion non discriminatoire adaptée et spécifique n'est pas appliquée dès la fin des périodes de jachères.

- **Inquiétude sur le Projet de loi sur la biodiversité en vue de la création de zones halieutiques fonctionnelles :**

Sur quels critères ? Pour quels objectifs ? Faut-il comprendre « zone de réserve intégrale » ?

CHARTRE POUR UNE PECHE DE LOISIR ECO-RESPONSABLE

Prévue par la Charte, la commission constate que la mise en place de comités départementaux de suivi de la pêche maritime de loisir n'est toujours pas généralisée. Les comités départementaux (ou régionaux) FNPP doivent en faire la demande auprès de leur préfet.

Les conventions anti braconnage en application de la circulaire DPMA/SDRH/C2011-9616 du 17 mai 2011, disposition **aussi** prévue dans la charte, n'est toujours pas appliquée dans bon nombre de départements.

REGLEMENTATION

La commission constate que des progrès ont été faits mais cela reste insuffisant. Elle **exige** donc la poursuite de l'harmonisation, dans le respect des particularités patrimoniales (notamment au niveau des engins de pêche), **harmonisation entre régions mais aussi harmonisation complète des mailles avec la réglementation appliquée aux professionnels (exemples : la coquille Saint Jacques, le bar).**

Concernant les limitations journalières de capture, la commission souhaite que soit abrogé le quota « toutes espèces confondues » (exemple de la Charente Maritime) alors qu'un quota est déjà défini pour chaque espèce.

Concernant la qualité des eaux littorales, la commission demande que tout soit mis en œuvre pour limiter, les pollutions d'origine terrestre, portuaires (clapage de vases toxiques) et autres.

Elle incite les associations à s'impliquer fortement dans toutes les structures traitant de la qualité de l'eau.

La réglementation, qui n'est pas faite pour le confort du contrôleur, doit être cohérente et justifiée uniquement par le souci de la préservation de la ressource.

Par ailleurs, la commission réaffirme que l'estran est ouvert à tous et dénonce l'attitude de certains professionnels à pied qui interdisent l'accès en certaines zones aux pêcheurs de loisir.

Bar :

Concernant les limitations de capture, elle se positionne en faveur d'un quota annuel voire mensuel, ce qui implique l'utilisation d'un carnet de prélèvement.

NOTRE REPRESENTATION

Nous demandons avec insistance pour chaque département :

- la création d'un comité de suivi de la pêche maritime de loisir ;
- la désignation d'un représentant de la pêche de loisir comme membre de la commission de classement sanitaire des zones conchylicoles ;
- la représentation de la pêche de loisir à pied dans tous les comités de pilotage (site Natura 2000 littoral et mer, et toute autre structure en rapport avec la gestion maritime).

Nous demandons également :

- à être consultés de façon systématique avant toute modification réglementaire envisagée et mise en place de mesures nouvelles ;
- à être destinataire des arrêtés pris par les préfets de région (D.I.R.M.), les préfets maritimes et les préfets départementaux (D.D.T.M.).
- à être représentés convenablement dans les comités de gestion des parcs marins.

D'autre part, nous demandons à être impérativement représentés dans les comités régionaux de la biodiversité prévus par le décret 2017-370 du 21 mars 2017 qui se mettent en place progressivement.

COHABITATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'ESTRAN

Aquaculture :

Actuellement, [en vertu du décret 2011-288 du 26 juillet 2011, se mettent en place] les Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) identifient les sites potentiels propices au développement de l'aquaculture (mais ils n'ont pas de statut réglementaire). Il est donc facile de

prévoir que les surfaces où se pratique la pêche de loisir risquent de se réduire d'année en année : **un courrier ministériel du 15 décembre 2017 adressé aux préfets coordonnateurs des comités maritimes de façade a rappelé qu'il fallait prévoir une forte augmentation de la production aquacole. Des projets importants de culture des algues voient le jour. Une concertation est nécessaire entre tous les acteurs permettant de trouver un consensus entre tous les usagers de l'espace maritime.**

Concernant les concessions de cultures marines, la commission consciente des problèmes de prélèvements illicites, **demande :**

1) que la distance de la zone d'interdiction de pêche autour des concessions soit identique dans tous les départements littoraux. Elle incite les associations à communiquer sur le respect des installations professionnelles.

2) la remise en état de l'estran pour les installations conchylicoles qui ne sont plus exploitées et leur restitution au Domaine Public Maritime.

3) une mise en œuvre **plus rapide** concernant le balisage des installations conformément à l'arrêté interministériel du 29 février 2012 publié au JORF du 29 mars 2012 (estran et colonne d'eau).

RECUEIL D'INFORMATIONS

La commission recommande aux associations d'exercer une veille informatique attentive et régulière pour être informées des enquêtes publiques obligatoires préalables à toute décision de modification ou extension de cultures marines

Pour les projets requérant une consultation publique à échelle locale, la commission souhaite être informée directement par les services de l'Etat concernés.

Divers :

Nous renouvelons notre demande concernant l'interdiction totale de la pratique du chalutage et du dragage au-dessus du zéro des cartes marines (estran et colonne d'eau).

45ème congrès national de la FNPP - 04 au 07 mai 2018

Roquebrune sur Argens - Les Issambres (83)

Synthèse de la commission portuaire

Responsable de la commission :

Pascal BAUDOIN (CD 56 APP Hennebont)

Participants :

LEFEUVRE Pierre-Yves (APP Locquémeau 29)

PAYEN Pierre (APP Baie de Cannes 06)

TERCINET Claude (Granville 50)

OLLIVIER Jean-Pierre (APP Hennebont 56)

HEURIAU Patrick (Ancre Préfaillaise 44)

ASTIER Joanne (Pesca Club 30 Port Camargue)

ORIEUX Alain (La plaine sur mer 44)

LEPERS Michel (Carnon Fishing Club 34)

IMBERT Christian (Aigues-Mortes 30)

OMNES Jean-François (Trébeurden 22)

En remarque introductive, un point a été opéré sur les incidences de la circulaire du 6 novembre 2015 relative à la mise en œuvre des transferts de compétences dans le domaine des ports maritimes au 1° janvier 2017 et sur la nouvelle donne relationnelle pour les usagers avec les autorités portuaires (essentiellement groupements de collectivités locales). (Loi Nôtre)

Documents règlementaires et législatifs :

Nous souhaitons que soient modifiés les textes des articles de loi des codes concernés afin d'apporter plus de précision et de clarification sur la gestion et la participation pleine et entière des usagers.

A ce jour, considérant l'importance économique des ports de plaisance, il n'est plus acceptable que le rôle du CLUPP reste simplement consultatif au sein des conseils portuaires.

Nous constatons que contrairement à la loi sur la mise en place des CLUPP et conseil portuaire, ils ne sont pas opérationnels. Il n'est pas plus acceptable que le rôle de ces instances reste uniquement consultatif

Nous demandons à notre Président National de saisir les autorités compétentes pour que les articles R 622-2 et R622-3 soient modifiés en ce sens.

Les pouvoirs d'action du 'CLUPP' et du Conseil Portuaire :

Nous revendiquons que chaque port ait son CLUPP conformément à l'article R622-3 du code des ports maritimes.

Nous demandons les moyens pour une clarification sur son statut juridique, sa réelle existence et son fonctionnement.

Nous rappelons notre droit à la communication des documents (données budgétaires, actes de concession, cahier des charges, règlement particulier de police et plan de la zone portuaire ou de la zone de mouillages organisés).

Nous réitérons nos attentes quant à la communication du bilan annuel d'activité, des comptes de l'année précédente et du budget prévisionnel qui doivent nous être remis 8 jours avant la tenue de la réunion du conseil portuaire. Ces documents doivent être juridiquement présentés lors de la réunion du CLUPP.

Nous sommes fondés à demander que la redevance conserve sa vocation spécifique à savoir les dépenses propres au port conformément à l'article R211-11

Nous aspirons à une réelle transparence des budgets et à la justification des tarifs ainsi que de leurs évolutions.

Nous militons avec force pour une réorganisation fonctionnelle du conseil portuaire pour que les membres du CLUPP soient représentés à la hauteur de leurs contributions économique, donnant aux usagers une réelle représentativité.

Nous voulons une réelle prise en compte des avis et orientations du conseil portuaire par les élus.

Le respect des textes existants et leurs applications :

Le calcul de la redevance (tarifs).

Nous comprenons que chaque port a ses spécificités et que les tarifs dit 'redevances' ne peuvent présenter une homogénéité nationale.

Cependant les critères de calcul des tarifs doivent être appliqués de manière générale :

Un exemple : Les dimensions de ces bateaux sont établies selon les règles prévues par une réglementation internationale (la norme ISO 8666) retranscrite par décret dans le droit français.

Par ailleurs, il doit être exclu juridiquement que des autorités non habilitées puissent prétendre procéder de manière contradictoire à la mesure de la longueur du bateau.

Les listes d'attentes dans les ports :

Sujet amplement débattu lors de travaux en commission au conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques.

Une seule formule, une seule liste d'attente selon des critères bien précis. Cette liste est mise à disposition dans un lieu public (article 14 titre 3 de la circulaire 80 -22/2/5 du 19 mars 1981).

Les dragages des ports :

La FNPP tient pour essentiel que soit rappelée l'exigence faite aux gestionnaires de veiller par l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique à l'exécution des obligations réglementaires et environnementale concernant le volet dragage des ports (article R*211-11 du code des transports maritimes modifié).

Nos actions :

Réaffirmation avec détermination de notre engagement auprès des pouvoirs publics :

- Nous encourageons les associations de la FNPP à développer les animations avec les ports et les collectivités.
- Mise en place dans chaque département d'un référent de la commission portuaire
- Une veille active sur l'application de la norme ISO 8666 et des différences en vigueur.

Sensibiliser les autorités nationales par la transmission de cette motion ainsi articulée en 3 points majeurs.

Convaincre les autorités locales, les concessionnaires et les gestionnaires du bien-fondé et de l'intérêt mutuel de nos demandes.

A défaut, la seule solution restante sera de s'adresser à la juridiction compétente.

Une mise en garde pour nos adhérents :

L'attention de nos membres est attirée sur l'obligation d'assurance en particulier responsabilité civile et avec option renflouage et remorquage.

45ème congrès national de la FNPP - 04 au 07 mai 2018 Roquebrune sur Argens - Les Issambres (83)

Synthèse de la Commission pêche du bord, en bateau et au gros

Responsable de la commission : PERRETTE Guy (Commission pêche FNPP, Vendée St Gilles Vie de Vie 85)

Participants : AZIEZ Kamel (06) – AZIEZ Lyes (06) – CLUZEL Jean-Loup (06-83) – RONDANELLI Pierre (06) - MARCHESE Serge (13) – NERINO Jean-Claude (13) – NGUYEN Hung (13) - SERVILLA Arnaud (13) – FOUQUET Jean Pierre (29) – LEBLANC Jean Michel (30) – DUFRENOY Patrick (33) – NAUDET Jean-Luc (34) – PALACIO Jean-Paul (34) – ROBIN Rudy (34) – SANTAMARINA Jean Claude (34) – HERNANDEZ Christian (40) – GUICHARD Bruno (44) – DIARD Michel (44) – AVOINE Bernard (50) – BOQUET Luc (50) – THOMAS Daniel (76) – PLATEAU Jackie (85) – POIRIER Michel (85) -

**Comme le rappelle la PCP (Politique Commune des Pêches) la ressource halieutique est reconnue
"Patrimoine de l'humanité".**

En conséquence, elle ne peut être accaparée par une catégorie particulière de bénéficiaires.

La pêche de loisir doit être accessible à tout citoyen sans distinction d'âge ni de catégorie socioprofessionnelle, elle représente un poids économique considérable : plus 2 milliards d'euros et des milliers d'emplois ! Pratiquée par des millions de français de plus de 15 ans, la pêche de loisir en mer à pied, du bord et en bateau est une pêche sélective et responsable, ne mettant aucune espèce en danger, elle ne prélève qu'une infime quantité de poissons (moins de 2%).

Les associations adhérentes à la FNPP œuvrent sans relâche sur toutes nos côtes pour propager de bonnes pratiques de pêche afin d'éduquer les pêcheurs de loisir au respect de l'environnement et de la ressource, au respect de la réglementation et des règles de sécurité. Nos outils « Respectons les tailles » et nos supports pédagogiques ont été créés dans ce but : la revue Pêche Plaisance, le Guide des bonnes pratiques (qui a déjà été diffusé à plus d'un million et demi d'exemplaires) nos outils de mesure des poissons, coquillages et crustacés et aussi nos planches d'identification des espèces font l'objet d'une large diffusion (Offices du tourisme, mairies, capitaineries, coopératives...).

La Charte Mer

La Charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable a été signée le 07 juillet 2010 par cinq fédérations et deux ministres (mer et l'environnement) ainsi que par l'instance représentative des pêcheurs professionnels. Cette charte n'est toujours pas appliquée et semble même être ignorée par les instances maritimes de notre pays. Nous demandons de nouveau son application pleine et entière et en particulier :

La mise en place d'une déclaration gratuite auprès des fédérations, objet de l'article 4 de la Charte, assurant que le déclarant a bien pris connaissance des documents concernant le respect de la ressource, de l'environnement, de la réglementation et des règles de sécurité.

La mise en place des Comités de suivi (article 3.3) et de Conventions partenariales (article 6) impliquant tous les acteurs de la filière halieutique, concernant la lutte contre le braconnage et la vente illégale des produits de la pêche.

Réglementation

L'article 2 de la Charte d'engagement et d'objectifs "échange entre l'Administration et les pêcheurs de loisir" indique précisément « Les parties signataires de la présente convention s'engagent à entretenir entre elles et avec la société civile un dialogue permanent notamment avant chaque évolution réglementaire dans le cadre des instances de concertation nationale et infranationale » ce qui signifie que nous devons donc être consultés avant toute modification de la réglementation. En conséquence, nous demandons la suppression de certains textes de réglementation pour lesquels nous n'avons pas été consultés, et en particulier :

La suppression du marquage de l'espèce maquereau car cette espèce abondante et à faible valeur marchande n'est pas concernée par le braconnage.

La suppression du décret 2014-1608 du 26 décembre 2014, article R929-84 5°, relatif à la limitation de 5 hameçons par ligne en action de pêche ainsi que la limitation de 12 hameçons en action de pêche par bateau.

En complément aux deux palangres autorisées par les textes existants, nous demandons l'autorisation de gréer de 1 à 4 lignes indépendantes fixes, équipées chacune de 1 à 4 hameçons maximum,

Nous demandons que nous soit autorisée l'utilisation d'un petit vivier fixe immergé en mer.

Certaines réglementations apparaissent comme autant de discriminations au détriment des pêcheurs amateurs. Nous dénonçons et nous opposons contre les règles différentes entre professionnels et amateurs pour certaines espèces (ex : bar, espadon, requin hâ, raie brunette...). Depuis plusieurs années, nous demandons, inlassablement, la modification de textes mal rédigés favorisant des interprétations abusives et non conformes à l'esprit du législateur de la part de certains agents chargés de nous contrôler. Ces anomalies déclenchent des procédures inutiles qui sont ensuite abandonnées suite à nos interventions, mais elles engendrent des pertes de temps importantes de la Justice et un tort moral aux pêcheurs qui en sont victimes. Il s'agit en particulier du décret 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif aux engins de relevage : nous préconisons le texte suivant : « seuls les appareils de relevage d'une puissance maximale de 800 watts sont permis pour relever les engins autorisés par la réglementation ». Les termes de l'arrêté N°0123 article 3 du 17 mai 2011 occasionnent également des verbalisations abusives, aussi nous demandons une simplification du texte de cet arrêté qui prête à confusion comme l'ont déjà confirmé des jugements dont les attendus nous ont été favorables ; Nous souhaitons que soit spécifié précisément : « le marquage des prises doit être réalisé au plus tard avant le débarquement ».

Protection de la ressource

Place aux pratiques responsables dans le respect de l'intérêt général. La FNPP, favorable à la PCP (Politique Commune des Pêches) initiée par l'Europe et qui instaure le concept du Rendement Maximal Durable (RMD), s'oppose résolument aux pêches intensives pratiquées dans la bande côtière et en particulier à l'utilisation des matériels au pouvoir de capture considérable comme les matériels traînés que sont les sennes, les bolinches, les chaluts pélagiques, les chaluts de fond et les dragues, ces deux derniers outils stérilisent les fonds marins en détériorant les habitats et les organismes posés au fond et manquent de sélectivité, comme l'indique IFREMER. Nous demandons, comme de nombreux professionnels côtiers, que soit promulguée l'interdiction de ces matériels dans la bande côtière de 6 milles nautiques sans dérogation et de 12 milles pour tous les types de sennes. Nous demandons l'instauration de mesures de protection pour les espèces qui ne sont pas comprises dans le concept du RMD mais qui sont néanmoins très menacées comme cela est le cas pour de très nombreuses espèces en Méditerranée.

Les aires marines adjacentes à un parc ou à une aire marine protégée n'ont pas vocation à être soumises à une réglementation proposée par l'autorité gérant le parc marin ou l'aire marine protégée.

Nous sommes très satisfaits que le chalutage des grands fonds (au-delà de 800 m) soit maintenant interdit et tout aussi satisfaits de l'interdiction en cours de la pêche électrique.

Concernant en particulier « l'espèce bar » qui est en grande difficulté, la situation est devenue si alarmante que le Conseil Européen a décidé d'interdire purement et simplement toute pêche du bar durant les périodes de frai dans certains secteurs, instaurant ainsi des périodes de repos biologique; nous approuvons la mesure relative au repos biologique (c'est l'engagement n°27 b de la Charte) mais nous demandons qu'elle soit appliquée définitivement sur l'ensemble du littoral national et qu'elle soit la même pour tous, pêcheurs récréatifs et professionnels, ce qui n'est scandaleusement pas le cas puisque des mesures extrêmes ont été imposées cette année aux seuls pêcheurs amateurs. Enfin, que la taille de 42 cm, taille de maturité du bar soit imposée à tous les pêcheurs. Nous sommes opposés à toute mesure de limitation journalière pour la pêche du bord et en bateau car notre pêche est très aléatoire. Nous considérons que seul le quota mensuel est adapté car il permettra de connaître précisément les volumes capturés par la pêche de loisir.

Nous demandons la réouverture de la pêche de la raie brunette aux pêcheurs de loisir, cette espèce n'étant pas en difficulté.

La FNPP demande de nouveau l'immersion de récifs artificiels à grande échelle dans la bande côtière, comme cela se pratique dans de nombreux pays avec des résultats spectaculaires, afin de favoriser la protection, le maintien et la reproduction des espèces, assurant ainsi l'avenir de notre ressource et de toutes les pêches.

Concernant la pêche du thon rouge, nous contestons la réglementation actuelle qui nous impose un quota extrêmement limitatif sans véritable justification, soit scandaleusement 1% du quota national alors qu'il est observé une amélioration incontestable du stock (réf. ICCAT). La pêche récréative de cette espèce engendre le développement d'une économie très importante, dont de nombreuses taxes : un coût d'affrètement très élevé par bateau, comprenant l'amortissement du bateau, le carburant, équipement, etc..., générant un budget annuel global de 50 millions d'euros. Pour ces raisons, nous demandons l'application stricte de l'article n° 17 de la PCP pour la pêche récréative du thon rouge.



Congrès FNPP 2018 Rapport moral et rapport d'activités 2017

Les difficultés demeurent, les taxes et les interdits aussi. La plaisance et la pêche de loisir traversent une période difficile. Que font les gouvernements successifs pour soutenir et valoriser une activité dont le poids économique et sociologique est pourtant considérable ! Nous n'avons pourtant pas ménagé nos efforts à tous les niveaux : local, régional, national et européen !

Les difficultés auxquelles la plaisance est actuellement confrontée peuvent être surmontées. Encore faut-il que les autorités prennent enfin en compte nos propositions pour un développement harmonieux d'une plaisance libre et écoresponsable... La mise en place du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance pourrait nous permettre de répondre favorablement à ces problématiques que nous avons, à nouveau, clairement exprimées lors des Assises de la Plaisance et des Pêches en mer à la Baule en octobre dernier...

Les défis à relever sont nombreux. Les tensions sur le terrain sont de plus en plus palpables ! Les attaques de la part de lobbies, à la solde de la grande pêche professionnelle ou d'environnementalistes sectaires aujourd'hui bien identifiés, se multiplient. Avec nos partenaires des Assises et de la CNP, mieux rassemblés, nous faisons front.

La mise en place du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance constitue une indéniable avancée. Les relations avec les différentes structures ministérielles devraient s'en trouver améliorées...

Malgré ces difficultés ou peut-être forte de ces difficultés, notre fédération se porte bien. Notre croissance se poursuit même si, en 2017, elle n'a pas été aussi importante que prévue. L'année 2018 s'annonce sous les meilleurs auspices. Nos objectifs et nos valeurs sont aujourd'hui connus et reconnus. Merci à tous ceux qui nous font confiance et s'impliquent avec nous dans ce combat de tous les instants, un combat pour une mer libre, un combat pour un développement harmonieux d'une plaisance et d'une pêche en mer écoresponsables.

Pourtant, que de chemin parcouru tout de même depuis 2002 ! Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès, à cette avancée qui positionne notre fédération comme l'une des plus représentatives de la plaisance et de la pêche de loisir en mer. Aujourd'hui il nous faut aller encore plus loin. Les Assises de La Baule, après celles de Saint-Nazaire et de Martigues ont été une grande réussite. Les principaux thèmes exprimés ont été repris au sein du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance. Nous sommes sur la bonne voie, il faut juste persévérer et faire encore plus... Ensemble nous pouvons le faire !

Cela n'est pourtant pas suffisant pour espérer atteindre nos objectifs. Les plaisanciers, tous les plaisanciers doivent se rassembler pour s'opposer aux menaces qui les visent ! Elles sont de plus en plus palpables.

Sans réaction forte de notre part, nous pourrions voir notre activité s'étioler inexorablement... Il faut engager une véritable stratégie de développement du nautisme et de la plaisance.

Des institutions qui restent à convaincre... de mentalités à changer !

Le combat pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés, est difficile et va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de ceux qui nous ont déjà rejoints mais aussi de tous les autres... Nous devons tous en être conscients et profiter de ce Congrès 2018 pour apporter toute notre contribution aux futurs combats qui nous attendent.

Il nous faut convaincre tous les plaisanciers mais aussi nos élus du bien fondé de nos orientations, eux qui sont encore prisonniers de concepts aujourd'hui dépassés. Les lignes commencent à bouger. Il faut persévérer et avancer !

Notre combat est juste et nous ne pouvons que le gagner ! Certains pays anglo-saxons l'ont bien compris et privilégient dès aujourd'hui le développement harmonieux des activités de plaisance et de pêche en mer. La France inexorablement sera amenée à faire de même.

Ce n'est qu'une question de temps !

Les blocages actuels occasionnés par l'Administration et les services de l'Etat peuvent et doivent disparaître.

Nous devons continuer à les dénoncer et proposer des solutions alternatives pour un développement durable et harmonieux de la plaisance et des pêches de loisir en mer...

ENVIRONNEMENT

Le millefeuille environnemental... un énorme gaspillage

Nous dénonçons depuis plusieurs années l'enchevêtrement inextricable des structures publiques existantes et le gâchis que cela engendre. Nous en avons la démonstration tous les jours !

Les responsables FNPP locaux, départementaux, régionaux et nationaux sont sollicités en permanence. Ils ont tous la désagréable impression que toutes ces réunions, toutes ces gesticulations se déroulent dans le plus parfait désordre et finalement ne servent pas à grand-chose. L'écologie ne se fait pas et ne se fera jamais dans les bureaux mais sur le terrain !

Que de pertes de temps ! Que de langages abscons parfaitement incompréhensibles pour une grande majorité des citoyens ! On peut même se demander si les auteurs de ces textes comprennent vraiment ce qu'ils ont écrits ! Où est le choc de simplification ? A quand la chasse aux dépenses inutiles ? Rien ne bouge, bien au contraire, la situation se dégrade de jour en jour et le millefeuille prend de l'embonpoint !

Cet énorme gâchis s'accompagne d'un manque de concertation et de considération à l'encontre des plaisanciers. Nous avons été confrontés à une nouvelle forme de dictature sous l'ère « Royal ». La situation aujourd'hui reste confuse.

Comment préserver les usages dans les aires marines protégées ? Un vrai combat nous attend, un combat que nous devons mener avec pugnacité si nous ne voulons pas voir notre littoral se transformer en zones interdites et en sanctuaires. Ce combat, nous allons le gagner et le bon sens finira par l'emporter. Halte au sectarisme et aux « jusqu'aboutisme » des ayatollahs de l'écologie ! Les bons usages ont toute leur place dans une écologie durable et maîtrisée !

Le respect de l'environnement nous concerne tous...

Les plaisanciers sont les sentinelles de la bande côtière et ce qu'ils observent régulièrement ces dernières années à de quoi inquiéter : marées noires et marées vertes, rejets de boues toxiques en mer, risques biologiques, chalutages réguliers dans la bande des 3 milles, pêches sur les frayères.... Nous sommes les témoins permanents de ces dégradations souvent encouragées par le laxisme bienveillant de l'Etat. **Notre rôle de lanceur d'alerte est de plus en plus crucial.**

Les instances environnementales feraient bien de s'occuper prioritairement de ces sujets plutôt que de se livrer à des provocations injustes et non fondées envers les plaisanciers.

Messieurs les responsables des AMP et des CMF et autres institutions concernées, ne vous trompez pas de cible. Personne n'a le monopole de l'environnement et surtout pas ceux qui en font leurs choux gras ! Notre fédération a adopté une ligne claire et s'est résolument engagée pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir éco-responsables mais nous nous opposerons toujours à toute forme d'écologie punitive.

Nos actions de sensibilisation...

Depuis de nombreuses années, nous incitons régulièrement nos adhérents mais aussi tous les usagers de la mer au respect des bonnes pratiques dans tous les domaines : environnement, protection de la ressource, sécurité, comportement vis à vis d'autrui.... Plus d'un million d'exemplaires de notre guide des bonnes pratiques ont été distribués à ce jour auxquels il convient d'ajouter les documents spécifiques élaborés à l'initiative de nos structures locales, départementales et régionales.

Notre opération « Respectons les tailles » se poursuit depuis de nombreuses années et a donné lieu à plusieurs produits dont nous pouvons être fiers : planches et règles « Respectons les Tailles » et pieds à coulisse pour ne citer que les principaux.

Pour conclure, je voudrais aussi rappeler notre engagement par des actions de sensibilisation « pêche à pied » et de suivi de la ressource dans le cadre du projet Life. Nous allons continuer les actions entreprises dans un contexte plus souple et plus adapté à nos fonctionnements. Le projet Life s'arrête, vive l'après Life !

**Les plaisanciers ne sont pas des nantis
Ils refusent d'être injustement et systématiquement pris pour cible...**

Tous les gaspillages que nous dénonçons depuis plusieurs années ont mené inexorablement à la situation financière déplorable que nous connaissons aujourd'hui. Pour faire face à cette difficulté, les responsables des Aires Marines Protégées, avec à leur tête le député Giacobbi, président de l'agence des AMP, cherchent par tous les moyens à financer l'institution dont il est responsable. Et qui visent-ils en premier lieu ? Les plaisanciers bien sûr ! Ces plaisanciers qu'ils considèrent comme des nantis, en oubliant que ce sont eux qui financent déjà largement le conservatoire du littoral !

Le fossé entre les usagers et les environnementalistes sectaires se creuse inexorablement. Messieurs les responsables, messieurs les Elus, ne laissez pas notre société se déliter à ce point ! Les plaisanciers que nous sommes ne supportent plus d'être ainsi maltraités.

Interdits en tout genre, permis de pêche, permis-voile, taxe sur les mouillages... tout est bon pour tenter de décourager, de dépecer les plaisanciers. Un acharnement qui pourrait conduire à des tensions incontrôlables, à de graves conséquences économiques et sociales ! L'heure est grave.

Nous demandons solennellement à tous nos élus et tout particulièrement à ceux de nos régions littorales de prendre en considération nos cris d'alerte répétés. Nous les appelons à réagir au plus vite et à entendre nos propositions. Halte au massacre !

En résumé, concernant l'écologie...

**Non aux mesures excessives et au sectarisme,
non aux sanctuaires et aux interdits.**

Non aux mesures élaborées sans concertation

Non à l'écologie punitive.

**Oui à une écologie raisonnée intégrant,
les activités humaines et les pratiques traditionnelles.**

Non à cette parodie de démocratie participative !

Non à toute forme de dictature environnementale !

Les sentinelles de la mer, c'est nous !

Les lanceurs d'alerte c'est nous !

Les premiers défenseurs de l'environnement, c'est nous !

HALIEUTIQUE

La charte d'engagement pour une pêche de loisir éco-responsable...

La charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable a été signée le 07 juillet 2010. Les différents groupes de travail se sont réunis régulièrement (plus de 20 réunions) pendant les deux dernières années. La réunion bilan, prévue au bout de deux ans conformément au texte de la charte, s'est finalement tenue le 1er février 2013. Les mesures mises en place ont été jugées globalement très positives y compris par les ONG représentées.

Depuis plus rien ! Le CSNPSN sans président depuis 2014 ne répond plus ! Et tout cela avec l'assentiment du ministère. Un comble pour une Ministre qui se voulait par ailleurs le chantre de la démocratie participative !

Le marquage de certaines espèces et la mise en place de nouvelles tailles minimales de capture ont fait l'objet d'arrêtés successifs. Plusieurs pays semblent aujourd'hui adopter des mesures similaires.

La déclaration concernant la pêche de loisir sur le site du ministère est en sommeil. Le site prévu a cet effet a été supprimé sans que nous en ayons été officiellement prévenus ! L'obligation de se déclarer pour tous les pratiquants que toutes les fédérations représentatives avaient acceptée, aurait permis une meilleure collecte des données et une meilleure sensibilisation de l'ensemble des pratiquants aux bonnes pratiques et au respect de la réglementation. Elle aurait permis à la France d'être beaucoup mieux positionnée aujourd'hui dans le cadre européen. Quel gâchis !

Il est grand temps de repartir sur des bases nouvelles. Ce point est essentiel et sera examiné dans le cadre du Comité Interministériel du Nautisme et la Plaisance.

La mise en place de quotas mensualisés ou annualisés pour les espèces menacées est par ailleurs à l'étude au niveau européen. Ils devraient être effectifs dans le plan pluriannuel de gestion européen de la PCP.

Une charte menacée par le millefeuille environnemental ...

Aucune autre mesure ne pourra être envisagée tant que ces mesures prioritaires n'auront pas été mises en place. Il est vain d'espérer une amélioration sensible de la ressource tant qu'elles ne seront pas effectives ! Les cinq fédérations l'ont clairement rappelé et sont bien décidées à faire preuve de la plus grande fermeté sur ce sujet.

Amis plaisanciers et pêcheurs plaisanciers, il est aujourd'hui grand temps de passer à l'action, de montrer la force que nous représentons. Trop c'est trop ! Nos élus et nos gouvernants ne sont sensibles qu'aux actions fortes !

Grâce à nos actions, à nos manifestations, nous avons été partiellement entendus. De plus en plus d'Elus ont pris conscience de la situation et nous ont manifesté leur soutien. On voit moins de bars sauvages sur les étals entre janvier et mars ! Plusieurs grandes surfaces se sont engagées à ne plus en commercialiser pendant cette période. Les choses avancent malgré l'indolence coupable des autorités en place !

Des mesures à prendre d'urgence...

Les mesures concernant le repos biologique et la limitation des pêches intensives sur les frayères doivent être mises en place le plus rapidement possible. L'Europe dans l'urgence a pris des mesures dans ce sens au-dessus du 48^{ème} parallèle. Les reports de pêche qui s'en sont suivis sont catastrophiques ! Pour être efficaces ce type de mesure doit s'appliquer sur toutes les zones. Une France coupée en deux de la simple volonté des autorités européennes c'est inacceptable !

La bande côtière doit faire l'objet d'une protection renforcée : interdiction stricte de chalutage dans la bande des 3 milles ; suppression du système de dérogation ; mise en place de récifs artificiels. Cette zone côtière doit être prioritairement réservée aux pêches non-intensives professionnelles et amateurs. Depuis plusieurs années, nous demandons que cette bande soit aussi étendue à 6 milles !

La généralisation de tailles minimales de capture identiques pour tous les pêcheurs en mer, professionnels et amateurs, est urgente et incontournable. La situation actuelle est inacceptable.

En 2016 la commission européenne avait pris en compte nos propositions : une fermeture généralisée pendant la période de reproduction, une pêche réservée aux métiers de l'hameçon pour les espèces en difficulté, un quota mensuel par pêcheur sur toutes les zones pour la pêche de loisir... Malheureusement les Ministres des pêches n'ont pas suivi, empêtrés qu'ils sont dans leur conservatisme et leur sectarisme partisan. Ils ont opté pour des mesures excessives et dramatiques pour la pêche de loisir. Nous allons continuer notre travail au sein de l'EAA et de la Commission Européenne pour franchir cette dernière marche et obtenir un quota mensualisé ou annualisé pour les espèces en difficultés. Amis plaisanciers ne vous trompez pas de cible. La FNPP est aujourd'hui la seule fédération à mener véritablement le combat. Si vous choisissez de manifester votre colère en pénalisant ceux qui vous défendent, vous vous trompez d'adversaire et vous donnez du grain à moudre à nos adversaires, à vos adversaires, à ceux qui aujourd'hui vous sanctionnent injustement ! Rejoignez-nous et, avec nous, continuez le combat.

Je suis convaincu que nous finirons par obtenir gain de cause, une juste cause qui vous concerne tous...

La réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP)...

L'Europe a récemment voté à une écrasante majorité une réforme de la PCP visant à reconstruire les stocks d'ici 2020. Il est bon de rappeler qu'une majorité de députés français avait voté majoritairement contre et avaient choisi, sous la pression des responsables de la pêche professionnelle, de défendre des intérêts partisans à court terme au détriment de la préservation de la ressource. La position des élus français est de plus en plus fragile. Combien de temps encore défendront-ils aussi aveuglement les pratiques de la grande pêche industrielle française ? A défendre ainsi l'indéfendable pour le seul intérêt des grands lobbies de la pêche, la France est de plus en plus isolée au sein de l'Europe et de la Politique Commune des Pêches (PCP).

Des textes législatifs à reprendre...

Nous avons demandé la reprise de l'article 3bis du décret 1317 du 06 septembre 2007 sur la pêche de loisir concernant les engins de relevage, la suppression de l'article 2 du décret n°90-618 du 11 juillet 1990 et de toute forme de dépendance à la pêche professionnelle. Compte tenu des interpellations abusives constatées, nous avons aussi demandé également la reprise de l'arrêté de marquage du 17 mai 2011. Quelques points ont avancé et sont en attente d'une conjoncture législative favorable : les palangres individuelles et les engins de relevage. Nous avons obtenu enfin satisfaction sur l'harmonisation des tailles minimales de la coque et de la palourde japonaise.

La pêche de loisir du thon rouge...

Les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système trop coercitif et discriminatoire. Nous demandons la mise en place d'un système plus juste et harmonisé avec les autres pays européens concernés. Aucune prise en compte de nos demandes dans le système prévu pour cette année ! Nous contestons le quota global de 1% qui nous est aujourd'hui octroyé ! Moins de 1/5ème de thon par pêcheur de loisir et par an ! Plus de 99% du quota national affecté à la pêche professionnelle ! De qui se moque-t-on ? Que font les élus concernés pour défendre leurs pêcheurs récréatifs et leur économie littorale ? Nous proposons 1 thon par pêcheur et par an. Est-ce trop demander ? Le dialogue de sourd sur ce sujet perdure avec la DPMA. Nous avons demandé l'arbitrage du Ministre.

Visiblement le stock de thons s'est reconstitué au point qu'il n'est pas interdit de penser que nous revenions pour ce poisson à un plan de gestion identique à celui que nous connaissons actuellement pour les autres espèces. Restons vigilants toutefois ! Les abus perpétrés par la grande pêche professionnelle sur cette espèce ne doivent plus jamais se reproduire : le danger d'une nouvelle surexploitation est toujours là et les outils dont disposent les professionnels sont de véritables engins d'extermination capable d'anéantir toute la gent halieutique !

Mesures européennes 2018 sur le bar

Des mesures inadaptées, prises dans l'urgence et sans concertation

Constatant, comme beaucoup d'entre vous, l'inertie, voire l'autisme, du système de gestion des pêches françaises, phagocyté par les lobbies de la grande pêche au chalut, la Commission Européenne des pêches s'est vue contrainte de prendre des mesures d'urgence pour protéger le bar. L'espèce est, en effet, selon les derniers rapports des scientifiques, en sérieuses difficultés et risque de disparaître si rien n'est fait rapidement.

Les mesures pour la pêche de loisir, prises dans l'urgence, sont totalement incohérentes, excessives et injustes. Elles risquent, hélas, de s'avérer catastrophiques pour notre activité et les filières industrielles concernées.

Nous avons proposé une généralisation des tailles de capture à 42cm et une interdiction de pêche pendant la période de reproduction pour tous, pêcheurs de loisir et professionnels. Nous restons persuadés que ces deux mesures auraient été suffisantes pour assurer la pérennité des stocks.

Nous rappelons par ailleurs que la notion de quota journalier est totalement inadaptée à l'activité de la pêche de loisir. Nous avons demandé que des négociations s'engagent très rapidement sur la mise en place d'un quota mensuel beaucoup plus en cohérence avec nos pratiques habituelles et les objectifs liés à la protection de la ressource. De premières expérimentations pourraient avoir lieu en 2019 !

L'absence totale de concertation avec les autorités françaises et européennes chargées de ces sujets nuit très gravement au développement harmonieux d'une activité de pêche de loisir durable, respectueuse du milieu et essentielle pour l'économie de nos régions littorales.

Grâce aux différentes interventions de notre fédération, la commission européenne commence à prendre en compte le poids économique et sociologique de notre activité et étudie la mise en place d'un quota mensuel pour la pêche de loisir. La France pourrait être retenue pour une expérimentation pilote en 2019. Au vu des éléments que nous lui avons fournis, la commission reconnaît aussi que les chiffres qui ont donné lieu aux mesures 2018 étaient surévalués. Nous avons demandé au Ministre S. Travert de soutenir nos propositions.

Le Ministre Stéphane Travert s'est engagé à soutenir nos propositions : 1 bar par jour et par pêcheur au second semestre pour la zone située au Nord du 48^{ième} parallèle et la mise en place d'un quota mensualisé en 2019.

La ministre Nathalie Loiseau nouvellement nommée aux Affaires Européennes a également été alertée.

En résumé...

**Oui à un nouvel équilibre
entre pêche professionnelle et pêche de loisir s'appuyant
sur le partage et la concertation dans un souci commun
de protection de la ressource**

**Oui, à la mise en place de tailles minimales
biologiquement convenables à condition qu'elles soient
appliquées à tous.**

Halte aux pêches intensives sur les frayères

**Oui, aux pêches non intensives respectueuses de la
ressource et de l'environnement.**

**Oui à une bande côtière étendue à 6M
et réservée aux pêches non intensives
(pêche à l'hameçon – casiers – pêche au filet fixe limitée)**

Oui à la mise en place d'une pêche durable et maîtrisée.

**Oui à la réforme de la PCP, au rendement maximal
durable et à la reconstitution des stocks avant 2020.**

**Non aux surenchères véhiculées par les CMF et l'Agence
de la Biodiversité en totale incohérence avec la Charte et
dans le plus grand mépris des plaisanciers.**

**Non aux mesures excessives pour la pêche de loisir du bar
prises sans concertation par la commission européenne.**

**Oui à un quota mensuel ou annuel
mieux adapté à notre activité de pêche de loisir.**

Nous sommes prêts à participer un projet pilote dès 2019

SECURITE

Des réponses à nos demandes mais toutefois incomplètes...

La généralisation de la météo en boucle est en cours. Il subsiste plusieurs zones d'ombre qu'il faut impérativement couvrir malgré des difficultés financières et techniques invoquées !

La prise en compte de la destruction des engins pyrotechniques par les fabricants est une avancée indéniable. Le problème de la destruction des stocks existants persiste néanmoins ! Chacun se débrouille comme il peut au risque d'accidents !

Vêtements à Flottabilité Intégrée...

L'arrivée sur le marché de ces nouveaux équipements autorise leur port en toutes circonstances. En collaboration avec la SNSM, nous poursuivons notre campagne de sensibilisation. Mettez systématiquement votre gilet. L'accident n'arrive pas qu'aux autres !

VHF...

On trouve désormais sur le marché des VHF ASN à des prix très abordables. Nous ne pouvons qu'encourager tous les plaisanciers à se doter de tels équipements qui concourent grandement à la sécurité de tous. Nous en profitons pour rappeler que le CRR n'est plus obligatoire dans la bande des 12 milles.

La SNSM

Notre partenariat avec la SNSM se confirme et s'étoffe d'année en année malgré quelques difficultés passagères. Il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'information et de la sensibilisation notamment... Le discours envers les plaisanciers doit évoluer de manière à les associer d'avantage au fonctionnement et au financement de cette institution à laquelle nous tenons tant... Cette association doit être confortée dans un mode de financement reposant sur la solidarité entre gens de mer. Pensez à eux avant de leur demander de venir vous secourir !

Quelques rappels sur les dernières évolutions de la D240

Les demandes que nous avons formulées, concernant notamment l'usage de la VHF, ont été prises en compte. Il existe désormais quatre zones de navigation suite à l'introduction d'une zone semi hauturière (de 6 milles à 60 milles). La présence à bord d'une VHF fixe dispense désormais de l'achat des trois fusées à parachute et des deux fumigènes. La limite nécessitant la présence d'un extincteur à bord a été abaissée à 25KW.

Respectez les bouées de signalement des plongeurs

Ce point doit faire l'objet d'une attention toute particulière et la sécurité sur ce sujet doit être reconsidérée. Nous sommes tous concernés.

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Une situation de plus en plus préoccupante...

Nous rencontrons quelques difficultés liées le plus souvent à l'attitude de gestionnaires, heureusement peu nombreux, qui considèrent les usagers essentiellement comme des clients et ne respectent pas les règles de gestion de service public pourtant clairement inscrites dans les textes.

CLUPP et CLUPIPP

La FNPP mais aussi toutes les autres fédérations représentatives s'attachent avant tout à la défense des droits des plaisanciers en matière de gestion portuaire. Nous demandons le strict respect des textes en vigueur et une généralisation de la création de CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) conformément à la loi pour toutes les infrastructures portuaires. Nous comptons sur les fédérations représentatives des Ports de Plaisance pour nous accompagner dans une démarche qui se veut constructive.

Le respect des textes existants mais aussi leur amélioration

Une actualisation des textes du Code des Ports Maritimes, aujourd'hui intégrés au code des Transports, devient de plus en plus urgente. Les nombreuses ambiguïtés et incohérences observées permettent trop d'interprétations abusives et génèrent autant de conflits que l'on pourrait facilement éviter en s'appuyant sur des textes plus précis et plus clairs. La FNPP en collaboration avec les autres fédérations concernées est prête à contribuer à la mise en cohérence des textes existants. Le sujet sera à nouveau évoqué dans le cadre du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance. Plusieurs pistes sont évoquées : une charte entre usagers et gestionnaires de ports et la reprise des textes législatifs dans le cadre du futur code de la mer.

Une réelle participation des usagers aux prises de décisions

Au nom de l'intérêt général, nous réclamons une amélioration du fonctionnement des conseils portuaires et une réelle participation des usagers aux prises de décisions. Quelques gestionnaires avisés l'ont bien compris et dans ces ports, hélas peu nombreux, les relations entre usagers et gestionnaires sont bien meilleures ! Il faut dès maintenant engager un grand chantier visant à intégrer les usagers dans les prises de décisions relatives au fonctionnement du port dont ils sont les principaux et souvent uniques financeurs !

Taxe de mouillage dans les Aires Marines Protégées : Une victoire qui en appelle d'autres

L'amendement proposé par le député de Haute-Corse Giacobbi, par ailleurs président de l'Agence des Aires Marines Protégées, dans le cadre de la loi NOTRe, a provoqué un véritable raz de marée sur l'ensemble du littoral. La réaction de la communauté nautique a été unanime et a donné naissance à la Confédération du Nautisme et de la Plaisance à laquelle la FNPP participe pleinement. Grâce à cette nouvelle structure, nous attendons bien nous positionner comme les interlocuteurs incontournables du gouvernement pour tous les dossiers liés au nautisme et à la plaisance. Merci M. Giacobbi !

Eco-taxe sur la déconstruction des navires : Une mise en place reportée

Nous sommes bien entendu favorables à une réflexion sur la déconstruction des bateaux déjà amorcée par la plaisance française mais à condition que cela se fasse dans la sérénité et la concertation avec les usagers et les industriels concernés ! Dans le cadre de la confédération, nous avons obtenu le report d'un an de son entrée en vigueur pour évaluer les réels impacts de sa mise en place. Le dossier avance...

Taxe foncière : la plus grande vigilance est requise

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la taxe foncière des ports de plaisance et à vous étonner de son impact sur vos redevances.

Pour les ports qui ont, depuis 1970, mis régulièrement à jour leurs bases d'imposition, les hausses devraient être très limitées. En toute rigueur, on devrait même dans certains ports enregistrer une légère baisse de la taxe foncière !

Il n'en va pas hélas de même pour les ports qui n'étaient pas en conformité avec la loi et pour lesquels la note est effectivement plus sévère.

Nous ne pouvons, une fois de plus, que vous recommander d'être particulièrement vigilants et d'examiner avec la plus grande attention les budgets qui ont dû vous être présentés lors des derniers conseils portuaires. Cette nouvelle taxe foncière ne doit en aucun cas être le prétexte à des augmentations de tarif injustifiées !

Nos interventions au sein de la CNP

Dans le cadre de la CNP, tous les acteurs du monde portuaire sont réunis. Sans pour autant renoncer à des actions en justice si cela s'avère nécessaire face à l'attitude de certains gestionnaires de port qui ne respectent pas les textes en vigueur, nous disposons au sein de la confédération, d'un cadre nous permettant d'engager une réflexion sereine et constructive. Nous souhaitons en particulier faire évoluer les textes législatifs de manière à ce que les plaisanciers puissent participer réellement aux prises de décisions et ne pas se contenter d'un pouvoir strictement consultatif comme actuellement ?

STRATEGIE, EFFECTIFS et COMMUNICATION

Une croissance constante depuis 2002

Pêcheurs à pied, pêcheurs du bord ou en bateau mais aussi plaisanciers au sens large, adeptes ou non de la pêche en mer, sont de plus en plus nombreux à venir nous rejoindre. Nos valeurs et nos orientations dans tous les domaines rassemblent de plus en plus d'adhérents : environnement, sécurité, gestion portuaire, sensibilisation aux bons comportements, pêche en mer du bord, en bateau ou à pied...

La constance et la cohérence de nos propositions sont la raison même de notre réussite et de la forte croissance que nous constatons depuis 2002. L'année 2018 s'annonce très prometteuse. Plusieurs dizaines d'associations ont choisi de nous rejoindre en ce début d'année. En mon nom mais aussi au nom du Comité Directeur que je préside, je leur souhaite très chaleureusement la bienvenue au sein de notre fédération.

Merci à tous

Cette réussite, nous la devons à tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre fédération, à tous les présidents départementaux et régionaux, à tous les responsables de commissions, à tous les membres du comité directeur, à tous les responsables d'associations pour les efforts qu'ils ont bénévolement consentis, à tous les anonymes qui, spontanément, ont pris leur bâton de pèlerin pour aller porter la bonne parole sur les quais, sur les pontons et autres lieux de notre littoral. Merci à tous pour votre soutien et votre participation... Les succès que nous rencontrons, c'est à vous tous que nous les devons !

Une communication de plus en plus performante

Comme vous l'avez sûrement remarqué, notre communication s'est considérablement étoffée depuis quelques années... Après notre revue qui aujourd'hui a atteint un niveau de qualité indéniable, nous avons entièrement revu la présentation de notre site « fnpp.fr ». Nous avons entièrement repris la partie « associations ».

Nous souhaitons aussi maintenir une présence significative sur les salons...

Nous communiquons régulièrement sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter et plus récemment sur le réseau du comptoir des pêcheurs qui s'est proposé de relayer gratuitement nos communiqués.

Une communication proactive...

Se contenter de répondre aux agressions injustifiées et inacceptables dont nous sommes l'objet n'est pas suffisant. Notre riposte doit être proactive ! Pour y parvenir, il faut organiser la riposte en concertation avec tous nos partenaires publics et privés et tous nos alliés potentiels...

**Travailler avec les autres fédérations dans les différentes structures :
Assises, AF3P, CNP, Comité Interministériel :**

La charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable signée en juillet 2010, a incité les cinq fédérations représentatives de la pêche de loisir en mer à coordonner leurs actions et à les rendre plus cohérentes.

C'est dans cet esprit, que nous avons organisé les premières assises de la plaisance et des pêches en mer et de la plaisance. Cet événement de référence constitue désormais le socle d'une ère nouvelle pour la plaisance et la pêche de loisir... Nous invitons tous nos partenaires des Assises à rejoindre l'AF3P pour consolider davantage encore ce formidable mouvement initié lors de ces Assises.

Face aux blocages administratifs actuels, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, nouvellement créée, est devenue l'outil adapté pour rompre avec cet immobilisme récurrent. La CNP se pose dès aujourd'hui comme l'interlocuteur majeur des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne le développement des activités liées au nautisme et à la plaisance.

La mise en place du Comité du Nautisme et de la Plaisance coprésidé par la CNP et le SG Mer constitue une avancée indéniable et va permettre enfin d'avancer et de prendre en charge nos problématiques et notamment celles des Usagers dans le cadre du Groupe de travail N°5 que j'ai l'honneur de présider.

**Travailler avec nos partenaires privés :
CIC, Sambo, Lowrance, Bénéteau et bien d'autres...**

De plus en plus de partenaires ont souhaité s'associer à notre démarche. Ensemble nous allons travailler au devenir d'une plaisance et d'une pêche de loisir en mer propre et écoresponsable. Le développement harmonieux et durable de nos activités nous concerne tous. Plaisanciers mais aussi acteurs des filières concernées ressentent l'impérieuse nécessité de travailler ensemble...

**Un vrai et long combat nous attend...
Nous allons le mener et nous pouvons le gagner !**

Grâce au passage de notre cotisation de 12 à 14 euros et à l'augmentation constante de nos effectifs, nous avons renforcé nos services juridiques, notre représentation européenne et internationale et nos moyens de communication. Toutes ces nouvelles évolutions ne seront pas de trop pour affronter les difficultés qui nous attendent.

Avec nos partenaires rassemblés au sein de l'AF3P et de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP), nous disposons de structures fortes et capables d'impulser un souffle nouveau, un changement de mentalité et de promouvoir un développement harmonieux d'une plaisance libre et éco-responsable.

Notre fédération progresse d'année en année. Cette impression globale ne doit pas cacher de réels sujets d'inquiétude. La société évolue, les comportements changent. Certaines associations se sont adaptées pour répondre aux nouveaux besoins et voient leurs effectifs se maintenir voire augmenter. D'autres n'ont pas souhaité ou n'ont pas pu se lancer dans une telle démarche et constatent d'inquiétantes régressions de leur effectifs...

La stratégie de notre fédération doit aussi évoluer et prendre en compte ces constatations. Il nous faut faire preuve d'esprit novateur et proposer notamment aux nouvelles générations des actions et des services adaptés à leurs attentes : sensibilisation des enfants, démarches environnementales sur le terrain, sciences participatives, cobaturage et copêchage, initiation à la pêche ou à la navigation... Si vous voulons continuer à progresser et à rassembler, il faut aussi penser à nous adapter aux évolutions de notre société. Dans cet esprit la fédération est prête à accompagner et à aider toutes les associations qui souhaiteraient se lancer dans des opérations innovantes et en cohérence avec cette démarche : initiation à la navigation et à la pêche de loisir, initiations destinées aux enfants, sorties groupées, partenariat Barracuda Tour...

**Pour réussir nous devons innover
et nous adapter aux nouvelles pratiques.
Cette démarche collective doit avant tout être la vôtre !
Nous pouvons réussir. Nous allons réussir
Ce n'est qu'une question de temps.
Je compte sur vous !**

CONCLUSION

**Une croissance très importante depuis 2002...
C'est pour nous un très grand motif de satisfaction.
Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.**

**Nos positions sont cohérentes et pertinentes
Elles méritent d'être encore plus affinées, plus argumentées...
Elles sont de plus en plus considérées.**

**Nous sommes présents dans les différentes institutions au niveau local,
départemental, régional, national et européen...
Fastidieux parfois...mais crucial et indispensable.**

**Notre souci d'objectivité, de partage et de dialogue
fait partie intégrante de notre ligne de conduite.**

Un rôle de lanceur d'alerte de plus en plus affirmé...

**La signature de la charte a permis aux cinq fédérations signataires
de travailler ensemble de façon solidaire.
Cette attitude constructive doit être poursuivie.**

**Les assises organisées les 26 et 27 octobre 2017 à La Baule
auront été pour nous une formidable occasion d'affirmer
nos orientations, notre poids économique et sociologique,
notre engagement pour une plaisance et une pêche de loisir durable et
écoresponsable et la dimension européenne de notre démarche.**

**La Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)
Une vraie force pour toute la communauté nautique
Une formidable opportunité pour faire valoir nos droits et nos valeurs
Un Comité Interministériel présidé par la CNP et le SG Mer**

**Il nous faut poursuivre nos actions de façon conjointe et solidaire
et promouvoir tous ensemble une plaisance libre et éco-responsable**

**Ensemble et seulement ensemble, nous pouvons et nous allons y
parvenir. C'est juste une question de temps !
Je compte sur vous. Merci à tous.**

Jean Kiffer, président de la FNPP